



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-414ES
en date du 27 Octobre 2025

ARRETE MUNICIPAL
ARRETE PERMANENT POUR INTERDICTION DE CIRCULATION
DES POIDS LOURDS EN TRAVERSEE DE VILLE

FP/ECD/MB

Le Maire de la Commune de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6-1 ;
Vu le Code de la route, et notamment son article L.411-1 à L.411-8 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code pénal ;

--- 0 0 0 ---

Considérant que la largeur de certaines voies, dans le centre ancien de la commune est inadaptée au gabarit des véhicules de plus de 3.5 tonnes ;
Considérant dès lors, qu'il convient d'interdire la circulation afin de préserver la sécurité des usagers des voies concernées.

ARRÈTE

Article 1^{er} : La circulation est interdite aux véhicules poids lourds de plus de 3.5T, dans les rues suivantes :

- montée du château, rue du Roy René, rue Vauvenargues.

Les véhicules concernés doivent emprunter l'Avenue du Pré de Ville en arrivant par l'ancienne D62e.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Par délégation
le directeur général des services
de la Commune de Meyrargues,
Erik Charles Delwaule.



Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

28/10/2025

Le directeur général des services,
Erik Charles Delwaule.